

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Champ disciplinaire : Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU) Recrutement effectué au titre de : <ul style="list-style-type: none">- Mutation ou détachement / concours catégorie 2	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2020</i>
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy
Adresse administrative : 2 rue Bastien-Lepage / parvis Vacchini – BP 40435 – 54001 Nancy Cedex
Adresse géographique : 1 avenue Boffrand – 54000 Nancy

Missions et activités principales

L'ENSA recrute une enseignant.e chercheur.e ayant une compétence dans le domaine Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine

L'enseignant.e recruté.e sera un.e architecte praticien.ne intéressé.e par les questions de théorie liées à la conception architecturale. Son approche pédagogique sera soutenue par une bonne connaissance de savoirs théoriques et intégrera notamment les problématiques liées au logement. Il.elle pourra s'appuyer sur une expérience professionnelle et/ou de recherche dans ces domaines. Il.elle exercera ses fonctions dans le cadre du champ Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) et pourra s'adosser à l'un des laboratoires de l'école, dans le cadre de la recherche.

Labellisé équipe d'accueil, le « Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine » est intégré, au sein de l'Université de Lorraine, à l'École Doctorale « Humanités nouvelles - Fernand Braudel ». Il compte aujourd'hui une trentaine de membres chercheurs, chercheurs-associés et doctorants, ainsi qu'un ingénieur de recherche. Il s'est doté d'un conseil et d'une publication – Les Cahiers du LHAC -, et développe ses activités de recherche selon trois axes :

- « Histoire de l'architecture contemporaine en France : théories et pratiques, œuvres, parcours, tendances, monographies d'édifices et d'architectes » ;

- « Ville, architecture, territoire, environnement : compositions, transformations et redéfinitions de la matérialité, des dispositifs et des usages » ;
- « Production et réception de l'architecture : cultures de l'habiter, pratiques professionnelles, approches théoriques et critiques dans des mondes en mutations ».

Le CRAI (Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie) est un laboratoire de l'UMR-MAP n°3495 (Unité Mixte de Recherche-Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage) commun au CNRS et au Ministère de la Culture et de la Communication. Environ vingt personnes (enseignants, chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants) travaillent sur des sujets de recherche centrés sur les applications de l'informatique à l'architecture et à l'ingénierie. Le laboratoire dispose de matériels de haut niveau tels que stations graphiques, scanners à balayage laser, logiciels de reconstruction tridimensionnelle, de modélisation et de synthèse d'image.

En termes d'enseignement, le profil se caractérise par une implication en atelier de Licence sur la thématique du logement, complétée par une implication en Master 1 ou 2 sous forme d'ateliers de projet et d'un cours optionnel. Cette charge pédagogique est susceptible d'évoluer en fonction de recrutements à venir et de la répartition d'éventuelles décharges. Le/la candidate devra intégrer l'approche par compétence que met actuellement en place l'équipe pédagogique de l'ENSA de Nancy en vue de réformer le système d'évaluation des enseignements et plus globalement la maquette de l'ensemble du cursus. Il/elle sera amené.e à travailler en coordination avec les autres enseignants du domaine dans lequel il/elle s'inscrira, et avec ceux d'autres domaines qui peuvent varier selon l'année du cursus.

Ses missions sont les suivantes :

Définir et assurer un projet

- Pédagogique

Licence – 3^e année – 92h ETD

- L3 S6, projet de fin de cycle « L'habitation collective » – 5h CM/84h TD

Enseignement en binôme d'un atelier de Licence 3 (84h TD) comportant 5h de cours magistral intégré à l'atelier et la participation à l'organisation d'un voyage d'étude. Cet atelier est orienté sur la question du logement et ses enjeux typologiques.

Participation à un cours magistral (28h de CM au total) sur la thématique du logement assuré par l'équipe pédagogique constituant les ateliers.

Master – 1^e et 2^e années – 218h ETD

- M1 S7 - Atelier de projet ou M2 S10 – PFE

L'enseignant.e intégrera un enseignement déjà en place d'atelier de Master 1 (84h TD) ou rejoindra une équipe d'enseignants du domaine ATC dans l'encadrement de PFE (de 28 à 56h TD + 7hCM); Dans ce dernier cas, l'encadrement de séminaires dans le domaine de compétence de l'enseignant.e recruté.e ainsi que l'encadrement des mémoires de fin d'études seront menés à hauteur d'environ 50h ETD.

- M1 et/ou M2 Cours en Master

Il/elle proposera un cours optionnel en cycle Master -1^e semestre, en se coordonnant avec les enseignants du domaine ATC - (14h à 28h CM).

À cette charge d'enseignement, s'ajoutent le suivi de stages en Licence comme en Master, la participation à des jurys d'évaluation, la coordination pédagogique des enseignements assurés, ou des enseignements d'une année ou champ disciplinaire.

Les propositions d'enseignement faites par le/la candidate en cycle Licence, en lien avec son champ d'intervention, et en Master en lien avec son domaine prendront en compte l'approche par compétences.

- Scientifique

Le profil vise à renforcer les activités du LHAC, dont le/la candidat.e deviendra membre du laboratoire et devra articuler ses propres recherches aux travaux qui y sont menés.

D'une manière plus générale, si le/la candidat.e est titulaire d'un doctorat, il/elle sera amené.e à renforcer la vie de l'un des laboratoires (conseil, séminaires, événements, publications, expertise et évaluation) et à participer à la coordination de diverses actions menées par le laboratoire et ses membres en faveur de la recherche (formation des étudiants, formation des enseignants), ainsi qu'à l'encadrement de thèse sous la forme de co-direction. Par ailleurs, le/la candidat.e pourra solliciter auprès des instances ad hoc une décharge d'enseignement pour mener à bien ses travaux de recherche qu'ils lui soient propres ou qu'ils s'intègrent dans un dispositif collectif.

- Autres tâches

Le/la candidat.e s'engagera à participer aux différents conseils et comités structurant la vie de l'école et/ou aux groupes de travail qui leur sont liés. Il/elle s'engagera également à participer aux différents temps forts et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école, notamment en présentant ses enseignements et ses travaux de recherche.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Une expérience solide en matière d'enseignement du projet architectural et urbain en Licence 1 ou 2 et particulièrement de l'analyse architecturale est souhaitée. Il/elle devra présenter de réelles capacités à formuler des problématiques pédagogiques adaptées aux cursus, à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques et des contenus adaptés aux besoins, aux savoirs et à la culture des architectes. Le/la candidate devra être engagé.e dans une activité de recherche en lien avec les enseignements à assurer.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 34

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-

chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

Article 31

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (Architecture Nancy) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui totalise 65 000 étudiants. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 Master co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe une position privilégiée en centre ville au bord du canal et à quelques mètres de la place Stanislas et de la gare TGV. L'édifice qui l'abrite est une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée «architecture contemporaine remarquable».

L'école forme environ 700 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, l'école s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoir que comme métiers. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utiles au développement de la discipline de l'architecture tant dans le domaine théorique que dans les pratiques de constructions. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires (CRAI et LHAC) et un réseau régional d'entreprises d'architecture innovantes où son équipe d'environ 40 enseignants-chercheurs développe leurs recherches.

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural. En application de la Stratégie nationale pour l'architecture, elle veille à l'articulation entre formation-recherche-métiers et le rapprochement des univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie.

L'école mène une activité importante de valorisation et de médiation culturelle et scientifique notamment avec une offre importante de conférences, d'expositions, de voyages d'études et d'ateliers internationaux.

Contexte régional

Tirant parti de la création de la nouvelle région Grand Est, les 3 écoles d'architecture se sont fédérées autour de l'initiative Région architecture, stratégie faisant de l'architecture un vecteur privilégié d'identité culturelle régionale et de développement économique durable. Avec les organisations professionnelles et culturelles de l'architecture, elles ont rédigé un Livre Blanc, projet collectif destiné à favoriser l'innovation au service des usagers tout en développant des relais de croissance économique localisés. 41 propositions concrètes visent ainsi à agir ensemble au service des habitants de tous les territoires et à permettre l'émergence d'une filière d'excellence en architecture.

Plusieurs de ces propositions s'appuient sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, notamment la promotion de la recherche et développement en agence d'architecture.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

La recherche en architecture est le cœur du projet pédagogique voulu dès 1970 par Jean-Pierre Epron, fondateur de l'école. L'ambition d'enseigner, à Nancy, l'architecture comme savoir constitué et comme métier a favorisé une importante activité de recherche qui a marqué historiquement le paysage national.

Aujourd'hui l'école dispose de deux laboratoires et d'un réseau d'agences d'architecture où ses équipes d'enseignants- chercheurs développent leurs recherches.

Le laboratoire MAP-CRAI (Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie) est une des quatre équipes de l'UMR n°3495 (CNRS-MCC) MAP (Modélisation et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine). Il mène à une échelle internationale des travaux de recherche sur les approches numériques organisés autour de deux axes : les modèles et outils pour l'étude du bâti patrimonial, et les modèles et environnements numériques pour la conception-construction en architecture. Le laboratoire accueille les doctorants en « sciences de l'architecture » de l'école doctorale IAEM de l'Université de Lorraine et des stagiaires de Masters recherche et professionnel.

Le LHAC (Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine) travaille sur les théories et pratiques de l'architecture contemporaine en France, sur la composition, la transformation et la redéfinition des villes et territoires urbains et ruraux, sur les cultures professionnelles et constructives. Le laboratoire accueille des doctorants en « histoire de l'architecture » de l'école doctorale Fernand Braudel de l'Université de Lorraine.

Le projet stratégique de développement de l'établissement exprime l'ambition de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche en s'adossant à un réseau de laboratoires et d'agences d'architecture innovantes dans la région. Ce programme porte sur la définition d'une stratégie de recherche à l'échelle de l'établissement et sur l'implication de l'ensemble des enseignants dans des activités de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fonds de développement des initiatives de recherche (Fond Epron) et travaille avec l'Université de Lorraine à la mise en place du doctorat en architecture.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

eleonore.compain-faust@nancy.archi.fr / christine.chapet@nancy.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et aucune candidature ne sera traitée en dehors.

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nancy